

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2024.01.01 Du 3 avril 2024
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Installation d'un nouveau conseiller municipal	
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY	VU le Code général des collectivités territoriales,	
En exercice : 34 Présents : 27 Pouvoirs : 5 Votants : 32 Prend acte	VU le Code électoral, notamment l'article L.270,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	CONSIDERANT le décès de Monsieur Jean-Christian Schnell, 4 ^{ème} Maire-Adjoint, survenu le 12 février 2024,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE	CONSIDERANT l'empêchement de Madame Soumaïla Laval, candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Ensemble pour la Celle Saint-Cloud » en date du 29 février 2024, d'intégrer le conseil municipal,	
<u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON-FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD	CONSIDERANT que Monsieur Jean-Luc Prieur, candidat venant immédiatement dans l'ordre de la liste « Ensemble pour la Celle Saint-Cloud », a accepté le mandat de conseiller municipal en date du 6 mars 2024,	
Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET Absents ayant donné pouvoir : Benoît VIGNES Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL	Le Conseil Municipal, PREND ACTE : De l'installation de Jean-Luc Prieur en qualité de conseiller municipal.	
	<p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p> 	
	<p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	

Acte rendu exécutoire en vertu de son
dépôt en Préfecture le 09/04/2024
et de sa publication le 10/04/2024
P/le Maire
Par délégation

Angélique LEDUCQUE
Directrice ressources

